

Pourquoi violent-ils et quelles en sont les conséquences ?



Justin NKUNZI,
Prêtre de
l'Archidiocèse de
Bukavu. Directeur
de la Commission
diocésaine Justice
et Paix de Bukavu.
Professeur d'Histoire
au Grand Séminaire
de Murhesa.
nkunzijust@yahoo.fr

« J'étais seule au champ. J'ai vu cinq hommes en uniformes venir tout droit vers moi, armés de fusils, ils m'ont ligotée les jambes écartelées, attachées l'une à un pied d'arbre, l'autre à un tronc. Ils se sont mis à me violer sauvagement. J'ai saigné et perdu connaissance » ⁽¹⁾.

Contexte et justification de l'étude

A partir de l'expérience des bureaux d'écoute implantés dans différentes paroisses du diocèse de Bukavu, nous avons essayé de produire une étude pouvant servir de plaidoyer contre les violations des droits de l'homme, en général, et celles des violences sexuelles, en particulier.

Nous avons analysé, avec nos sujets d'enquêtes, l'impact des violences sexuelles sur la vie socioculturelle des communautés victimes ; relevé les conséquences de violences sexuelles sur la dimension économique et médicale et cherché les possibles causes de ces actes ignobles.

Le but notre étude est de produire un document qui appuierait le travail de plaidoyer de tous les acteurs qui travaillent ou agissent en faveur des victimes des violences sexuelles et autres abus des droits de l'Homme dans notre pays, en général, et, particulièrement, dans le diocèse de Bukavu.

En guise d'indicateurs, nous avons examiné les points suivants :

- l'identité des auteurs et des victimes,
- les conséquences multidimensionnelles des violences sexuelles,
- les modes de prévention et de réparation possibles,
- et l'efficacité des réponses actuelles face aux besoins immédiats des victimes.

Pour atteindre notre objectif, nous avons ciblé trois catégories de personnes : les victimes des violences sexuelles, les autorités locales (coutumières, politiques, administratives, policières, militaires et religieuses) et la population locale, c'est-à-dire, les membres de la communauté vivant avec les victimes. Les conditions sécuritaires ne nous ont pas permis d'atteindre les auteurs de ces actes ignobles afin de connaître leur motivation réelle.

Signalons aussi que nous avons recueilli des données supplémentaires auprès des agents impliqués dans la prise en charge des victimes, en l'occurrence, des bureaux d'écoute

⁽¹⁾ Voir Justin NKUNZI, *Le Corps des femmes comme champ de Bataille durant la guerre en République Démocratique du Congo. Violences sexuelles contre les femmes et les filles au Sud-Kivu* (1996-2003), pp. 37, 40, 49.

où nous avons interviewé les APS (Assistants Psychosociaux) dans les paroisses ciblées d'avance. Il s'agit des paroisses de Murhesa, Mwanda, Walungu et Burhale. Avec l'observation directe, l'interview, la documentation et la technique d'entretien libre auprès de nos interlocuteurs, nous avons mené une enquête dans ces quatre paroisses.

Cette étude a été réalisée par la Commission Diocésaine « Justice et Paix » de l'Archidiocèse de Bukavu avec le concours d'une équipe de cinq collaborateurs externes dont trois juristes de profession, un politologue et un sociologue. Elle a aussi connu la participation d'un psychologue afin de mieux cerner le comportement des enquêtés.

Répartition de l'échantillon

Tableau n° 1

Paroisses	Nbr de victimes	Nbr Autorités	Nbr Population	Total Partiel
BURHALE	10	5	5	20
WALUNGU	11	5	5	21
MURHESA	15	5	9	29
MWANDA	15	5	6	26
TOTAL	51	20	25	96

Le nombre le plus élevé dans notre échantillon dans l'ensemble des paroisses est celui des victimes de viol, soit 51 personnes. Cela s'explique par le fait que ce sont elles les plus concernées par notre étude, même si nous avons voulu comprendre aussi les avis et impression d'autres personnes dont les autorités locales (20 personnes) et le reste de la population (25 personnes), car la victime des violences sexuelles vit dans une communauté qu'il faut prendre en considération. Au total, nous avons interviewés 96 personnes.

Aperçu sur la partie signalétique

Tableau n° 2

Sexe

Paroisses	Victimes		Autorités locales		Public		Total	%
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
MURHESA	0	15	5	0	1	8	29	30,2
MWANDA	0	15	5	0	1	5	26	27,08
BURHALE	0	10	5	0	4	1	20	20,8
WALUNGU	0	11	5	0	0	5	21	21,87
TOTAL	0	51	20	0	6	19	96	100

Ce tableau démontre que le nombre de femmes enquêtées est supérieur à celui des hommes. Ceci s'explique essentiellement par ces deux faits :

- Le grand nombre d'enquêtes visés est celui des victimes.
- Les enquêtes ont eu lieu la journée au domicile pendant que les hommes vaquent aux activités champêtres à des endroits éloignés.

Tableau n° 3

Age

Paroisses	Victimes	Nombre	Autorités locales	Nombre	Public	Nombre	Total
MURHESA	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	0
	15 – 20 ans	1	15 – 20 ans	0	15 – 20 ans	1	2
	21 – 30 ans	6	21 – 30 ans	0	21 – 30 ans	2	8
	31 – 40 ans	5	31 – 40 ans	2	31 – 40 ans	0	7
	41 et plus	3	41 et plus	3	41 et plus	6	12
MWANDA	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	0
	15 – 20 ans	1	15 – 20 ans	0	15 – 20 ans	2	3
	21 – 30 ans	4	21 – 30 ans	1	21 – 30 ans	0	5
	31 – 40 ans	5	31 – 40 ans	2	31 – 40 ans	0	7
	41 et plus	5	41 et plus	2	41 et plus	4	11
BURHALE	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	0
	15 – 20 ans	0	15 – 20 ans	0	15 – 20 ans	1	1
	21 – 30 ans	0	21 – 30 ans	0	21 – 30 ans	1	1
	31 – 40 ans	7	31 – 40 ans	2	31 – 40 ans	2	11
	41 et plus	3	41 et plus	3	41 et plus	1	7
WALUNGU	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	Moins de 15 ans	0	0
	15 – 20 ans	0	15 – 20 ans	0	15 – 20 ans	1	1
	21 – 30 ans	1	21 – 30 ans	0	21 – 30 ans	1	1
	31 – 40 ans	1	31 – 40 ans	1	31 – 40 ans	2	4
	41 et plus	9	41 et plus	4	41 et plus	1	14
Total Général		51		20		25	96

Les tranches d'âge les plus touchées par le viol sont de « 41 ans et plus », et de « 31 – 41 ans ». Cela se justifie par le fait que :

- Les victimes qui se présentent devant les structures sociales, en général, et devant les assistants psycho-sociaux (APS), en particulier, se retrouvent dans ces deux tranches d'âge.
- Les jeunes victimes ont honte de se manifester pour consultation et assistance psycho-social et restent enfermées sur elles-mêmes pour raison de pudeur.
- Certaines victimes ont changé de milieu d'habitation et d'autres étaient à l'école pendant l'enquête.
- Parmi les autorités enquêtées : presque toutes se retrouvent dans les 2 tranches d'âge susmentionnées, car au village il est difficile de trouver une autorité de moins de 30 ans.

Tableau n° 4

Niveau d'instruction

Paroisses	Victimes	Nombre	Autorités locales	Nombre	Public (population)	Nombre	Total
MURHESA	Ecole Primaire	2	Ecole Primaire	0	Ecole Primaire	5	7
	Ecole Secondaire	0	Ecole Secondaire	5	Ecole Secondaire	1	6
	Supérieur	0	Supérieur	0	Supérieur	0	0
	Aucun	13	Aucun	0	Aucun	3	16
MWANDA	Ecole Primaire	2	Ecole Primaire	1	Ecole Primaire	2	5
	Ecole Secondaire	3	Ecole Secondaire	4	Ecole Secondaire	1	8
	Supérieur	0	Supérieur	0	Supérieur	0	0
	Aucun	10	Aucun	0	Aucun	3	13
BURHALE	Ecole Primaire	1	Ecole Primaire	0	Ecole Primaire	2	3
	Ecole Secondaire	1	Ecole Secondaire	4	Ecole Secondaire	2	7
	Supérieur	0	Supérieur	1	Supérieur	0	1
	Aucun	8	Aucun	0	Aucun	1	9
WALUNGU	Ecole Primaire	2	Ecole Primaire	0	Ecole Primaire	2	4
	Ecole Secondaire	0	Ecole Secondaire	3	Ecole Secondaire	2	5
	Supérieur	0	Supérieur	2	Supérieur	0	2
	Aucun	9	Aucun	0	Aucun	1	10
TOTAL		51		20		25	96

La plupart des victimes ne fréquentent pas l'école. C'est ce que démontre ce tableau. Les conditions socio-économiques, culturelles et infrastructurelles n'offrent pas beaucoup d'opportunités à la population rurale pour accéder à l'éducation, même primaire. C'est ainsi que seules les autorités ont un niveau d'étude relativement élevé.

Tableau n° 5

Confessions religieuses de provenance des personnes enquêtées

Paroisses	Victimes	Nombre	Autorités	Nombre	Public (Population)	Nombre	Total
MURHESA	Protestant (e)	0	Protestant (e)	0	Protestant (e)	3	3
	Catholique	15	Catholique	4	Catholique	6	25
	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	0
	Autres	0	Autres	1	Autres	0	1
MWANDA	Protestant (e)	2	Protestant (e)	1	Protestant (e)	0	3
	Catholique	13	Catholique	4	Catholique	6	23
	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	0
	Autres	0	Autres	0	Autres	0	0
BURHALE	Protestant (e)	2	Protestant (e)	3	Protestant (e)	1	6
	Catholique	8	Catholique	2	Catholique	2	12
	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	Musulman (e)	1	1
	Autres	0	Autres	0	Autres	1	1
WALUNGU	Protestant (e)	0	Protestant (e)	1	Protestant (e)	0	1
	Catholique	11	Catholique	4	Catholique	5	20
	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	Musulman (e)	0	0
	Autres	0	Autres	0	Autres	0	0
TOTAL		51		20		25	96

La majorité des personnes enquêtées sont catholiques, les protestants viennent en 2^e position. Cela se comprend par le fait que l'Eglise catholique est la plus ancienne et la plus répandue dans le milieu. La plupart des victimes sont catholiques, non pas parce qu'elles ont été visées en tant que telles, mais uniquement parce qu'étant parfois les seules à habiter un village, il ne pourrait en être autrement dans ce village.

Tableau n° 6

Informations sur les Bureaux d'écoute

Paroisses	Date de création	Nombre victimes enregistrées			
		Hommes	Femmes	Filles	Total
MURHESA	Le 11/02/2008	1	188	8	197
MWANDA	Le 13/05/2006	0	413	19	432
BURHALE	Le 15/05/2006	0	220	3	223
WALUNGU	Mai 2006	0	294 (filles et femmes confondues)		294
Total Général					1.146

Ce travail était confié exclusivement aux Assistants psycho-sociaux. Nous cherchions ici à connaître :

- a) depuis quand le Bureau d'écoute est fonctionnel, c'est-à-dire, sa date de création ;
- b) le nombre des personnes victimes des viols que le Bureau d'écoute a reçues depuis sa création ;
- c) et le nombre des femmes et/ou d'hommes dans chaque Bureau d'écoute en précisant les catégories (filles, garçons, ...)

Les informations nous ont été donc fournies par les registres respectifs tenus par les APS dans les Bureaux d'écoute des quatre paroisses. Ces derniers notent que ces chiffres ne sont pas exhaustifs pour plusieurs raisons :

- Il existe d'autres victimes, qui, pour des raisons de pudeur, de honte refusent de se faire enregistrer.
- La plupart des victimes enregistrées sont celles qui sont transférées vers les structures médicales pour les soins ainsi que celles qui bénéficient d'un accompagnement psycho-social spécifique. Mais, toutes les victimes directes et indirectes qui passent pour des conseils ou celles que les assistants rencontrent lors des séances d'animation et de détraumatisation communautaires ne sont souvent pas enregistrées. Certaines conditionnent leur enregistrement à une certaine assistance économique. Ainsi, pour éviter de susciter de vains espoirs, les APS ne les enregistrent pas, car les Bureaux d'écoute ne s'occupent pas du volet économique.

Causes de violences sexuelles

Catégorie des personnes visées

A votre avis, quelles sont les catégories des personnes qui sont les plus visées ?

Tableau n° 7

Paroisses	Catégorie des personnes visées	
	Femmes	Total
MURHESA	29	29
MWANDA	26	26
JBURHALE	20	20
WALUNGU	21	21
Total	32	96

La catégorie des personnes visées par les violeurs est celle des femmes. Aucun homme n'a été enregistré comme victime directe du viol.

Catégorie des filles et femmes violées

Catégories	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mineures	6	18,7 %	9	25 %	2	10 %	2	9,5 %
Adultes	12	37,5 %	8	22,3 %	3	15 %	0	0
Jeunes mariées	1	3,1 %	9	25 %	2	10 %	0	0
Vieilles	1	3,1 %	0	0 %	0	0 %	0	0
Toutes	12	37,5 %	10	27,7 %	13	65 %	19	90,47
Total	32	99,9 %	36	99,9 %	20	100 %	21	99,9 %

La majorité des enquêtés ont répondu que toutes les catégories sont visées par les violeurs, comme l'indiquent les résultats dans ce tableau. Ceci accrédite l'hypothèse que les viols ne sont pas toujours commis pour satisfaire un besoin sexuel, sinon on ne violerait pas de trop vieilles femmes ou de trop petites filles. C'est pourquoi certains enquêtés estiment que le viol a été commis dans cette zone essentiellement comme arme de guerre dans le but de détruire la communauté dans son fondement même.

I.3. Causes de viols et autres violations des droits humains

Dans les quatre paroisses (Murhesa, Mwanda, Burhale, Walungu) où nous avons organisé nos enquêtes, les 96 personnes enquêtées sont convaincues que les causes de viols sont principalement :

- la pauvreté,
- la guerre au Congo,
- la présence des FDLR sur le territoire congolais. La peur pour certains FDLR de retourner au Rwanda fait qu'ils violent pour avoir des enfants avec des congolaises afin de justifier leur intégration probable au sein des communautés congolaises.

- L'utilisation du viol comme arme de guerre,
- la présence des militaires incontrôlés,
- la complicité et le soutien de quelques autochtones,
- la recherche de puissance mystique,
- l'impunité,
- l'insuffisance et la quasi-inexistence de la solde des militaires FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo),
- l'irresponsabilité de l'Etat congolais qui ne fait pas assez pour protéger sa population, etc.

Le viol est-il toujours commis par les mêmes individus ?

Tableau n° 8

Paroisses	OUI		NON		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MURHESA	21	72,4%	8	27,5%	29	100 %
MWANDA	21	80,7%	5	19,2%	26	100 %
BURHALE	12	60%	8	40%	20	100 %
WALUNGU	10	47,6%	11	52,3%	21	100%

Sur 96 personnes enquêtées dans les quatre paroisses, soixante-quatre ont reconnu que le viol est commis par les mêmes individus. Ceci ressort des réponses données par chaque paroisse. Dans les paroisses, de Murhesa et Mwanda, la majorité des violeurs sont des interahamwe (Combattants Hutu rwandais vivant en RD Congo), tandis que dans la paroisse de Walungu, la mobilité et la présence exagérée des militaires ont occasionné beaucoup d'autres cas de viol, outre ceux perpétrés quotidiennement et en grand nombre aussi par les interahamwe. Les témoignages sont horribles dont voici quelques-uns :

A Murhesa

Ils étaient venus tard dans la nuit, ils ont tiré des balles sur la porte, celle-ci a cédé, et directement, ils ont ligoté mon époux, l'ont torturé avant de le contraindre de commettre l'acte sexuel dans un petit trou qu'ils ont creusé dans la maison, et de le remplir de ses spermes. Ils m'ont ôté les habits ; ils ont introduit des herbes et leurs doigts dans mon vagin « pour me purifier, disaient-ils », avant de me violer. Ça faisait très mal. Ma fille de 16 ans a subi le même traitement que moi. Elle et moi fîmes toutes violées à tour de rôle par ces mêmes criminels. Ils ont tué mon mari avec une hache puisqu'il n'avait pas rempli le petit trou. Ils ont ensuite mis le feu à ma maison et nous ont emmenées dans la brousse ; ma fille a succombé en cours de route... Nous avons parcouru le Parc depuis une heure du matin jusqu'au soir de la journée suivante...

A Burhale

J'étais mes marchandises de fortune au marché quand ils sont venus comme des acheteurs ; ils m'ont contrainte d'emballer mes marchandises et m'ont emmenée de force jusque dans la brousse où j'ai rencontré d'autres femmes et filles.

Ils m'ont violée et après avoir satisfait leurs besoins sexuels, ils m'ont relâchée. J'avais déjà très mal partout. C'est grâce à ce Bureau (Bureau d'Ecoute de Burhale) que j'ai pu être soignée. Mais je continue de souffrir de traumatismes... ».

Conséquences multidimensionnelles des violences sexuelles

Les violences sexuelles entraînent multiples conséquences fâcheuses tant sur la victime, son patrimoine que sur son environnement social. Les lignes qui suivent en donnent quelques conséquences directes et indirectes.

Attitude de la famille et de la communauté à l'égard de la victime

Il ressort de nos enquêtes que la famille et la communauté adoptent une attitude dichotomique vis-à-vis des victimes : rejet, mépris, moquerie, abandon des victimes font autant mal que les atrocités subies.

En effet, les victimes sont pointées du doigt, accusées de complicité avec le mal qui les frappe, car il fallait qu'elles crient ou fuient, disent certains membres de leur famille. Elles sont ainsi abandonnées à leur triste sort.

Par contre, nous ont-ils rapporté, d'autres membres de la communauté adoptent une attitude de compassion, de pitié et leur apportent un soutien moral, spirituel et matériel autant qu'ils le peuvent. C'est sur cette dernière catégorie des membres de la famille qu'il faut compter pour une réelle intégration des victimes et pour la cohésion sociale.

Attitude de la famille et de la communauté face aux enfants issus du viol

Toutes les 96 personnes enquêtées, hommes et femmes confondus, ont confirmé que les enfants issus du viol font objet de mépris, de rejet, d'injures comme le témoignent différents « noms » leur collés par la société : « *Cerubala* = de la brousse », « *Mtoto wa nyoka* : enfant du serpent ». Ces enfants sont considérés comme une « bombe à retardement », un danger futur et certain pour toute la société congolaise.

Ils ont souligné que si une certaine tolérance est observée envers les enfants de sexe féminin, ce n'est pas le cas pour les garçons car « *mtoto wa nyoka ni nyoka* » = le petit d'un serpent est un serpent aussi », « *mtoto wa nterahamwe ni nterahamwe* » = « le fils d'un interahamwe l'est aussi », dit l'environnement social comme pour traduire leur hostilité et la peur à l'égard de ces enfants « indésirés ». Et donc la société adopte une attitude de mépris exacerbé envers les enfants issus de viols, en général, et en particulier, à l'égard des garçons. L'on tolère cependant et accepte ceux nés de femmes violées par les civils et militaires congolais que ceux nés des femmes violées par les FDLR.

Conséquences socio-économiques de violences sexuelles sur la famille de la victime

Toutes les enquêtes ont conclu avec amertume que les violences sexuelles ont de multiples conséquences sur la famille de la victime : mépris, perte de

dignité, d'honneur, perte de chance pour le mariage, rupture ou dissolution des liens conjugaux, dépenses et charges imprévues à cause des maladies et naissances indésirables, avortements clandestins, polygamie, mort, restitution de la dot...

Conséquences psychologiques

Les victimes souffrent-elles de troubles de comportement ? Si oui lesquels ?

Tableau n° 9

Paroisses	OUI		NON		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MURHESA	29	100 %	0	0 %	29	100 %
MWANDA	25	96,15 %	1	3,84 %	26	100 %
BURHALE	18	90 %	2	10 %	20	100 %
WALUNGU	21	100 %	0	0 %	21	100 %

Dans les paroisses de Murhesa et Walungu (vingt-neuf personnes à Murhesa, soit 100% et 21, soit 100 % à Walungu), tous les enquêtés ont affirmé que les victimes souffrent de troubles de comportement : traumatisme, vagabondage sexuel, perte de connaissance, nervosité... Ils déclarent également que les viols sont commis dans ces deux zones avec beaucoup avec beaucoup plus de violence qu'ailleurs, car commis par les « Interahamwe ». Les deux paroisses sont en effet proches du Parc National de Kahuzi-Biega où sont les FDLR et autres bandes armées.

A Mwanda et à Burhale, plus de 90% estiment aussi que les victimes présentent des troubles de comportement et que le viol est principalement commis ici par des FARDC et des civils, agissant de manière isolée.

Témoignage d'une rescapée

Une victime, originaire du village Kajeje (Murhesa), nous raconte qu'elle fut violée devant tous ses enfants par quatre combattants Hutus des FDLR la nuit, avant d'être emportée dans la brousse où elle séjourna pendant une semaine. Là, je mangeais de la viande crue, raconte-t-elle. Jusqu'à ce jour, ses enfants ont du mal à dormir la nuit. Ils gardent encore dans leur mémoire cette scène horrible.

C'est probablement ce taux élevé de traumatisme individuel et communautaire causé par les viols massifs qui justifie la pertinence et la fréquentation des Bureaux d'écoute organisés actuellement dans quinze différentes paroisses de l'Archidiocèse de Bukavu.

Autres violations des Droits de l'Homme commises sur la personne et/ou sur le patrimoine des victimes

Les violeurs se limitent seulement au seul viol ou font-ils aussi autre chose ? Si oui, pourquoi ? Que font-ils d'autre ?

Tableau n° 10

Paroisses	OUI		NON		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MURHESA	21	72,41	8	27,58	29	99,9
MWANDA	26	100	0	0	26	100
BURHALE	16	80	4	20	20	100
WALUNGU	21	100	0	0	21	100

Le résultat des enquêtes témoigne que les violeurs ne se limitent pas au seul viol, mais à l'occasion ils commettent d'autres crimes comme les assassinats, les pillages, les coups et blessures, les enlèvements, l'esclavage sexuel, les travaux forcés, l'attentat à la pudeur, aux mœurs, le vol, l'incendie des habitations, les destructions méchantes, les tortures physiques et morales...

Pour l'attentat aux mœurs, les violeurs imposent souvent à tous les membres de la famille (enfants, mari, beau-père, belle-mère, frères, ...) d'assister au viol. Il arrive même qu'ils imposent au mari de tenir en main une lampe allumée ou une torche pour qu'il voie comment on viole sa femme, sa belle-fille ou sa fille. Ce qui est un très grand scandale pour les populations locales.

Identité des auteurs du viol

Groupe d'appartenance des violeurs

Tableau n° 11

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nbre	%
Militaires et policiers	1	3,33%	3	9,09%	1	4,76	7	25,92
Civils seulement	1	3,33%	3	9,09%	2	9,52	0	0%
Civils et militaires	5	16,66%	4	12,12	2	9,52	9	33,33
Autres à spécifier	23	76,66%	23	69,69	16	76,19	11	40,74
Total	30	100 %	33	100%	21	100	27	100

Ce tableau renseigne que les viols sont commis avec un faible % par les militaires, les policiers et les civils. Il s'agit ici des viols commis à tout moment, à n'importe quel endroit et en très peu de temps.

La colonne « autres à spécifier » a un % plus élevé (76,66%, 69,69%, 76,19%, 40,74%). Il s'agit ici, selon les déclarations des enquêtés, des viols commis par les FDLR, à tout moment, dans des villages ciblés sans que les victimes ne soient à même d'échapper ou de se défendre.

Circonstances dans lesquelles se commettent les viols

Dans quelles circonstances les violeurs opèrent-ils ?

Tableau n° 12

	Murhesa		Mwanda		Burhale		Walungu		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pendant la guerre	6	42,8	5	35,7	1	7,1	2	14,2	14	10,8
Pendant le travail	1	3,7	18	66,6	4	14,8	4	14,8	27	20,9
En l'absence des hommes	1	12,5	4	50	1	12,5	2	25	8	6,2
Autres	22	27,5	21	26,2	16	20	21	26,2	80	62
Total	30	23,2	48	37,2	22	17,0	29	22,4	129	100

Les analyses faites après enquête donnent les résultats suivants :

1. 10,8% des enquêtés ont soutenu que les viols se passent pendant la guerre. Et c'est surtout dans les paroisses de Murhesa et de Mwanda dont les villages environnent le Parc (la forêt).
2. 20,9% ont déclaré que c'est pendant le travail. C'est lorsque les Interahamwe descendent la journée pour piller les récoltes qu'ils violent les femmes travaillant aux champs.
3. 6,2% rapportent que les violeurs commettent leur crime en l'absence des hommes.
4. 62% ont déclaré que les violeurs violent à tout moment, quand ils le veulent, pendant les heures déterminées par eux, pendant la journée comme pendant la nuit, en présence ou en l'absence des hommes, pendant la guerre ou en temps de paix.

Les villages affectés par les viols

Quelles sont les communautés/villages les plus touchés par le viol et selon vous quelle en est la cause ?

Tableau n° 13

Paroisses	Villages touchés par les viols
MURHESA	Chombo, Mabingu, Kamakombe, Kajeje, Cibumbiro, Ciriba, Cironge, Mparata, Mulengeza, Bushwira, Cihumbo, Mubumbu, Nshebeyi, Cituzo, Muliganya, Kahwa, Civanga, Rwabika, Kasiru, ...
MWANDA	Kahungu, Ciranga, Mabingu, Kabushwa, Ciduha, Mantu, Bulindi, Kukungwe, Cahoboka, Canyena, Sirembo, Maziba...
BURHALE	Bwahungu, Muzinzi, Mulamba, Lugera, Musimbo, Luntukulu, Nyamarhege, Cinda
WALUNGU	Ciruko, Ngando, Kazimu, Izirangabo, Izege, Ibona, Bulwi, Murhali, Mwirandira, Nambo, Cagala, Musengesi...

Ces villages sont plus victimes, car proches du Parc National de Kahuzi-Biega, pour la plupart, d'autres ont abrité les positions des FARDC ou ont reçu la visite de milices maï-maï.

Preuves de l'organisation des viols

Y a-t-il des preuves que le viol est commis par un groupe organisé ? Si oui, lequel ?

Tableau n° 14

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
OUI	22	75,86	21	80,76	17	85	14	66,66
NON	7	24,13	5	19,23	3	15	7	33,33
TOTAL	29	100	26	100	20	100	21	100

Ce tableau ne comporte que deux rubriques : le Oui et le Non. Ceux qui ont répondu par oui représentent la majorité des enquêtés. Ils ont déclaré que ceux qui commettent les viols s'organisent en groupes avant leur forfait. Ils viennent en groupes et savent quel village attaquer, dans quelle maison entrer. Lorsqu'ils arrivent dans une maison, ils tirent des balles sur les portes qui résistent.

D'autres enquêtés ont répondu par non. Lorsque les militaires et les civils violent, ils le font souvent isolément et non en groupes, estiment-ils.

Méthodes utilisées par les auteurs des viols

Tableau n° 15

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
OUI	19	65,51	14	53,84	17	85	16	76,19
NON	10	34,48	12	46,15	3	15	5	23,80
Total	29	100	26	100	20	100	21	100

Comme pour le précédent, ce tableau comporte deux rubriques, le Oui et le Non. Ceux qui ont répondu par oui et qui constituent la majorité des enquêtés ont confirmé que les militaires utilisent des méthodes particulières pour avoir les femmes. Les violeurs viennent souvent la nuit pour d'attaquer, avec de grosses torches qu'ils projettent dans les yeux des femmes. D'autres violeurs utilisent des moyens financiers pour avoir facilement les filles (cas des FARDC et des civils).

En effet, nous rapportent les enquêtées, les violeurs viennent avec des armes à feu et blanches et ordonnent à la victime de choisir entre le viol et la mort ou encore entre le viol et la vie d'un membre de sa famille.

Ceux qui ont répondu par non ont déclaré que les filles elles-mêmes s'amènent vers les militaires. Ceux-ci utilisent parfois de jeunes garçons délinquants dans les villages pour servir d'éclaireurs.

Modes de prévention et de réparation

Attitude des agents de sécurité face au viol

Quelle est l'attitude des agents de sécurité dans votre milieu avant, pendant et après le viol ?

Tableau n° 16

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Passivité	15	45,45	14	46,66	15	68,18	10	38,46	54
Intervention tardive	10	30,30	7	23,33	4	18,18	10	38,46	31
Complicité	1	3,03	1	3,33	0	0	2	7,69	4
Intervention active	0	0	3	10	1	4,54	3	11,53	7
Autres	7	21,21	5	16,66	2	9,09	1	3,84	15
TOTAL	33	100	30	100	22	100	26	100	111

Dans ce tableau, l'on voit deux attitudes des agents de sécurité vis-à-vis de l'opération de viol qui ont remporté beaucoup de voix : la passivité et l'intervention tardive. Les données récoltées lors de l'enquête donnent les explications suivantes : les agents de sécurité ne font rien pour sécuriser la population ou lui venir en aide en cas d'attaque. Lorsque les Interahamwe descendent du Parc pour attaquer la population, les agents de sécurité fuient eux aussi.

L'intervention tardive est quelquefois justifiée par les FARDC et la Police à tort ou à raison par le manque d'équipement et la longue distance entre le poste des agents de sécurité et les villages attaqués. Les villages étant éloignés, les militaires peuvent faire une ou deux heures pour arriver au lieu du crime. Souvent, ils arrivent alors que les criminels ont déjà commis leur forfait.

Un faible pourcentage de la complicité entre agents de sécurité et violeurs est signalé. Les paroisses de Mwanda, Burhale et Walungu ont recueilli un pourcentage faible d'intervention active des agents de sécurité. Il arrive que ceux-ci soient près du village ou du lieu du crime, dans ce cas ils réagissent directement. C'est surtout en ce qui concerne les viols commis par les militaires et les civils.

Une autre rubrique « autres » s'est ajoutée sur le terrain. Les enquêtés ont révélé qu'après le viol, les agents de sécurité et/ou de l'ordre sont corrompus par le violeur. Ainsi, le violeur reste impuni et la victime sans réparation.

Les besoins immédiats des victimes

Les 96 enquêtés dans les quatre paroisses ont soutenu que le besoin immédiat et primordial de la population, en général, et des victimes, en particulier, est la PAIX qui ne peut, disent-ils, être obtenue que par le rapatriement immédiat et inconditionné des FDLR. Une fois la paix retrouvée, que l'Etat et les ONG reconstruisent les maisons pour les victimes dont les maisons ont été incendiées.

Les enquêtés sollicitent aussi, pour leur réinsertion, qu'il leur soit accordé à chacun une unité de production (élevage, intrants agricoles, fonds pour petit commerce...), qu'ils reçoivent en formation en métiers et une assistance alimentaire.

Aide reçue par les victimes

Tableau n° 17

	MURHESA		MWANDA		BRURHALE		WALUNGU	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
OUI	12	80 %	10	66,66 %	9	90	11	100 %
NON	3	20 %	5	33,33 %	1	10	0	0 %
Total	15	100 %	15	100 %	10	100	11	100 %

La majorité des personnes enquêtées, soit 82,3%, ont répondu par oui à la question de savoir si les victimes ont reçu une aide. Certaines familles ont pris en charge leurs victimes. Les ONG et la Croix-Rouge ont aussi apporté un appui médical et psychologique aux victimes.

Mais, les victimes ont déclaré qu'elles se sentent toujours malades. Certaines d'entre elles ont attrapé des maladies sexuellement transmissibles. Elles ont reçu les premiers soins, mais aucun suivi médical n'a été mis en place par la suite, les ONG et familles étant souvent limitées par les moyens financiers.

Rôle de l'entourage et de la famille dans la réinsertion de la victime

Tableau n° 18

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
OUI	1	6,6 %	5	33,3%	7	70 %	10	90,9 %
NON	14	93,3 %	10	66,66%	3	30 %	1	9,09 %
Total	15	100	15	100	10	100 %	11	100 %

Ce tableau indique qu'à Murhesa et à Mwanda, les victimes n'ont pas bénéficié suffisamment du soutien de l'entourage pour leur insertion par rapport à Burhale (70%) et Walungu (90%). Ceci se justifierait notamment par le fait que Burhale et Walungu, voisins de Kaniola, ont été la cible des FDLR et la base des FARDC. Ainsi, les organisations non-gouvernementales ont déployé leurs efforts dans ce milieu pour la sensibilisation de la population et la prise en charge des victimes ; cette sensibilisation n'ayant été que tardive et à faible taux à Murhesa et Mwanda.

Sanctions des auteurs des viols souhaitées par les victimes

Tableau n° 19

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pardon	1	2,94	0	0	1	5	4	19,03	6	5,9
S.P.P.	6	17,64	8	30,76	6	30	9	42,85	29	28,7
Peine de mort	15	44,11	13	50	4	20	5	23,80	37	36,6
Autres	12	35,29	5	19,23	9	45	3	14,28	29	28,7
Total	34	100	26	100	20	100	21	100	101	100

Concernant le châtiment à réserver aux violeurs, 5,9% pensent que le pardon est nécessaire. C'est une conception chrétienne qui considère que la vengeance appartient au seul être suprême : DIEU. 27,7% ont pensé à la servitude pénale. Pour cela, des efforts doivent encore être faits pour que des procès justes soient organisés et que les victimes accèdent facilement à la justice. Mais, la plupart des victimes souhaitent le rapatriement inconditionnel et immédiat des FDLR, seul gage de la paix dans leurs milieux.

Institutions habilitées à répondre aux besoins des victimes

Tableau n° 20

	MURHESA		MWANDA		BURHALE		WALUNGU		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Auteurs des viols	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'Etat Congolais	14	40	12	28,57	11	55	15	45,45	52
Communauté internationale	10	28,57	15	35,71	7	35	11	33,33	43
ONG	8	22,85	9	21,42	2	10	5	15,15	24
Confessions religieuses	2	5,71	5	11,90	0	0	2	6,06	9
Population	1	2,85	1	2,38	0	0	0	0	2
Total	35	100	42	100	20	100	33	100	130

L'Etat congolais est, selon la majorité des enquêtés, le premier responsable qui doit trouver une solution à toutes ces violences sexuelles. Devant cette défaillance de l'Etat, d'autres enquêtés ont porté leur attention particulière sur la Communauté Internationale dans la lutte contre les violences sexuelles en ce sens qu'elle peut exercer une influence sur les autorités étatiques. Néanmoins, quelques enquêtés ont soutenus que les plaidoyers des confessions religieuses et des ONG ont une importance particulière dans cette lutte.

Conclusion et recommandations

Les résultats de cette étude mettent en exergue un certain nombre de constats au regard des effets de violences sexuelles sur la vie socio-économique de la femme. On peut retenir les constats suivants :

Les conflits armés, qui ont éclaté depuis 1996 dans notre pays, en général et en particulier à l'Est, ont eu un impact négatif sur la vie sociale de la femme, non seulement ils ont occasionné la perte en vies humaines, mais aussi la femme était utilisée comme arme de guerre pour détruire les communautés locales. La femme porte ainsi le lourd fardeau de la guerre. Après le viol, la femme victime est rejetée par sa famille et sa communauté. Et les enfants issus du viol sont parfois rejetés et qualifiés des enfants des ennemis.

Outre ces conséquences, les victimes non acceptées se livrent à la vie de la rue. Elles n'ont plus d'espoir de se marier (pour la jeune fille) et elles mènent une vie de misère. Elles sont traumatisées par des phénomènes vécus et elles perdent le goût de la vie.

Il est un fait que toutes les familles qui ont eu le malheur d'avoir une fille ou une maman violée vivent dans la misère économique et sociale. Qui travaillera encore les champs ? Qui s'occupera encore de la famille ? En s'attaquant ainsi à la famille, quelle nation aurait-on demain ? D'une façon ou d'une autre, ces violences tuent les victimes directes, mais aussi celles indirectes.

Au regard de ce qui précède, nous recommandons :

- Aux pouvoirs publics : de s'atteler à assurer et faire appliquer la loi en vigueur sur les violences sexuelles afin de décourager tous les violeurs et de sécuriser les milieux affectés par les viols.
- Aux ONG et autres structures ecclésiastiques : de continuer à prendre en charge les victimes des viols et violences sexuelles :
 - Renforcer l'assistance médicale, car nombreuses d'entre elles ne sont pas jusque-là totalement guéries.
 - Assister juridiquement et psychologiquement les victimes.
 - Appuyer la vulgarisation de la tolérance au sein des foyers et familles victimes pour une intégration totale des victimes.
 - Mener le plaidoyer auprès des autorités compétentes nationales et internationales conjointement pour valoriser la protection de la population civile en général et en particulier les femmes et les enfants.
 - Distribuer des semences agricoles et des outils pour l'élevage du petit bétail afin de favoriser la production des vivres dans les milieux affectés par les violences sexuelles, production qui profitera directement aux victimes et indirectement à toute la population locale.
- A la Communauté internationale : de chercher les voies et moyens ensemble avec la RD Congo pour rapatrier les combattants Hutu FDLR au Rwanda. L'Etat congolais doit aussi prendre ses responsabilités et exiger que ses forces de l'ordre et de la police protègent effectivement ses citoyens.

En substance, cette étude présente des analyses qui peuvent inspirer les acteurs directs et indirects qui travaillent sur cette thématique pour orienter leurs actions ou pour mener un bon et sincère plaidoyer en faveur de la paix, de la réconciliation, de la cohabitation pacifique pour que justice soit rendue aux victimes et les préjudices leur causés soient réparés. ■